



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 67233

## Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la création d'un ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, l'article 108 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit la création d'un ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Un décret en Conseil d'État doit déterminer les modalités d'application de la création de cet ordre professionnel. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels délais sera publié ce décret afin que cet ordre professionnel puisse voir le jour.

## Texte de la réponse

La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a créé un ordre professionnel pour les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues. Cependant, certaines dispositions renvoient, pour leur application, à des articles concernant les ordres médicaux. Ces derniers font actuellement l'objet d'une ordonnance prise en application de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, dont l'article 73-2 vise à simplifier l'organisation et le fonctionnement des ordres des professions de santé, notamment en adaptant la procédure et la composition des instances disciplinaires et en simplifiant l'exécution de leurs décisions. Les décrets d'application nécessaires à la mise en place de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues seront pris après la publication de cette ordonnance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Huyghe](#)

**Circonscription :** Nord (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67233

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6118

**Réponse publiée le :** 19 juillet 2005, page 7195